

**Rapport d'activité aux Administrateurs
sur l'exécution du plan d'action de la direction
en réponse au rapport d'enquête du Panel d'inspection sur les projets
« République démocratique du Congo : Projet d'appui transitoire à une
opération de crédit au redressement économique (TSERO) et Projet
d'urgence à l'appui de la réunification économique et sociale (EESRSP)**

Résumé :

- i) Le 31 août 2007, le Panel d'inspection a présenté au Conseil son rapport d'enquête n° R2006-0001/2 qui traite du respect des politiques de la Banque mondiale dans des activités relatives au secteur forestier de deux projets financés par la Banque en République démocratique du Congo (RDC). Le 19 novembre 2007, la direction a présenté son rapport et ses recommandations en réponse au rapport du Panel d'inspection. Au chapitre V de son rapport, la direction exposait un plan d'action visant à donner suite aux constats du Panel.
- ii) Le 9 janvier 2008, le Conseil a examiné le rapport d'enquête du Panel d'inspection ainsi que le rapport de la direction de la Banque mondiale, approuvé le plan d'action proposé par la direction de la Banque mondiale, et demandé à cette dernière de lui faire rapport sur les réalisations de ce plan d'action après une année d'exécution.
- iii) Le présent rapport a pour objet d'informer le Conseil des réalisations dans l'exécution du plan d'action. Le plan d'action est présenté sous la forme d'une matrice suivie par des explications sur les réalisations dans les quatre grandes catégories d'activités du plan d'action.
- iv) **Les actions convenues sont regroupées sous quatre thèmes** : i) améliorer et développer l'action menée dans la région en vue de l'application des sauvegardes environnementales et sociales, dans la conception et la mise en œuvre du portefeuille des projets; ii) élargir l'action en faveur des peuples autochtones de la RDC et veiller à la prise en compte et à l'application des sauvegardes pertinentes ; iii) soutenir le programme des réformes du secteur forestier en RDC et développer les activités de la Banque mondiale dans ce secteur ; et iv) améliorer la communication et l'information.
- v) **S'agissant des sauvegardes**, les travaux se sont intensifiés et jouissent d'une visibilité accrue. La région s'achemine vers le triple objectif de durabilité économique, sociale et environnementale. Des progrès ont été accomplis et d'autres sont attendus suite à la décentralisation des spécialistes chargés de l'application des sauvegardes, à la formation des chefs de projet en matière de sauvegarde, à la mise en œuvre d'exercice d'analyse du statut des questions environnementales et sociales dans les pays, et à l'utilisation des crédits destinés à renforcer les capacités de gestion environnementale et sociale des pays.
- vi) **Pour ce qui est des peuples autochtones de la RDC**, les travaux ont démarré en vue de l'élaboration d'une stratégie de développement des Pygmées, en collaboration avec le Gouvernement, les partenaires du développement et les principales parties

concernées. Cette stratégie a pour objectifs d'analyser les facteurs qui menacent l'identité culturelle des populations pygmées et contribuent à leur appauvrissement, et de proposer un ensemble d'actions pour y remédier. L'étude prévue fournira une base de référence sur laquelle le Gouvernement pourra élaborer une stratégie nationale à long terme en 2010. Les sauvegardes sociales relatives aux peuples autochtones et à la propriété culturelle ont été déclenchées pour les projets en portefeuille et des plans ont été élaborés; dans les cas où des difficultés de mise en œuvre ont été rencontrées, celles-ci ont été les mêmes que celles rencontrées par les autres projets exécutés dans le pays, telles que celle liées à la sécurité et la logistique qui se posent dans le cas d'activités dans les zones isolées ou reculées du pays.

- vii) ***Dans le secteur forestier***, le Gouvernement a poursuivi un programme de réforme volontariste, fondé sur une approche moderne de la gestion du secteur forestier qui inclut une large variété d'usages différents des ressources de la forêt. Le Gouvernement a mené à bien une revue légale des contrats d'exploitation qui a abouti à une réduction considérable des zones de forêts sous contrat qui sont passées de 43,5 millions d'hectares en 2002 à 9,7 millions d'hectares en 2008. D'autres réformes ont également été engagées, concernant notamment : l'appui à la foresterie communautaire ; le respect des droits des coutumiers des populations forestières ; la conception de modèles innovants pour la rémunération des services fournis par l'environnement ; et la promotion de l'approche participative et la consultations avec les communautés dans toutes les décisions concernant l'aménagement forestier. Les partenaires du développement sont restés engagés dans le secteur de la forêt et la Banque est en train d'augmenter son appui avec une enveloppe de 77 millions de dollars à soumettre au Conseil au cours de l'année 2009 pour des actions de renforcement des capacités, de la conservation et de la gestion durable des forêts. Il faut toutefois reconnaître que l'application de toutes ces réformes sur le terrain est une entreprise dont les actions et les résultats ne peuvent être qu'à long terme
- viii) ***En matière de communication et d'information***, la Banque a intensifié son action au plan extérieur et intérieur, et tout particulièrement en RDC. Quatre réunions ont été organisées avec des groupements de populations autochtones pour discuter du plan d'action du Panel d'inspection ; cinq interviews radio, un documentaire télévisé de 45 minutes, trois séances de compte-rendu de mission en forêt avec des représentants des populations autochtones ainsi que plusieurs séances d'information et entretiens avec des journalistes ont également été organisées en 2008. Par ailleurs, 15 rencontres avec les populations locales ont été tenues pour discuter du projet forêts et conservation de la nature qui sera financé par la Banque. 215 représentants des populations pygmées ont participé à ces réunions entre avril et décembre 2008.
- ix) La mise en œuvre du plan d'action de la direction de la banque mondiale sont en progression constante et ses activités sont bien intégrées au sein du programme de la Banque mondiale en RDC. Les détails de ce qui précède sont fournis dans les pages suivantes.

QUESTION	ACTION ET UNITE(S) RESPONSABLE(S)	CALENDRIER	ETAT D'AVANCEMENT
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inclure dans les futurs projets routiers, agricoles et forestiers des volets de renforcement des capacités pour consolider les mesures de protection sociale et appliquer les cadres d'intervention auprès des peuples autochtones. ▪ Engager un dialogue avec le Gouvernement sur les moyens de répondre aux besoins particuliers des groupes autochtones dans le cadre du DSRP. ▪ Sur la base de ce qui précède convenir avec l'État et les bailleurs de fonds de mesures propres à renforcer le développement des populations autochtones de la RDC, 	Dès l'exercice 08	<u>La stratégie pour les populations autochtones, élaborée en collaboration avec les principales parties concernées,</u> devrait être prête d'ici 2010 en vue de son examen par le Gouvernement.
FORETS	<p>Maintenir l'engagement de la Banque dans le secteur forestier de RDC. Continuer d'assurer le suivi de l' revue légale et l'application du moratoire, et aider le Gouvernement à faire respecter le décret présidentiel de 2005 ; Poursuivre les interventions visant à mobiliser l'attention des plus hauts représentants publics, et Veiller à l'intégration de mesures de gouvernance forestière dans les éventuels futurs de prêt d' appui au développement de politiques ou autre instrument similaire ou autres (AFTEN/AFCC2). La Banque s'attachera notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Continuer de fournir des avis sur la revue légale et les mesures de suivi ; ▪ Continuer d'appuyer et de suivre les progrès enregistrés au titre des cinq indicateurs du projet TSERO ; et ▪ Convenir avec l'État de valeurs de référence et des instruments de politique dans le secteur. <p>Elle veillera en outre à ce que le renforcement des capacités, le zonage participatif, les droits coutumiers, les habitats naturels d'importance majeure, le respect des lois et la mise en place d'un suivi indépendant sont inclus et pris en compte dans toutes les opérations forestières futures Inclure des dispositions pour favoriser l'égalité des chances offertes aux populations autochtones (AFTEN). Il faudra notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Inclure un projet forestier dans la Stratégie d'aide-pays (CAS) pour les exercices 08-10 ; ▪ Mettre en œuvre le don du FEM pour les parcs nationaux ; et, 	<p>En cours 2008</p> <p>Approbation de la Stratégie d'aide-pays Septembre 2008</p> <p>Septembre 2008</p> <p>Décembre 2007</p>	<p><u>Achèvement de la revue légale</u> et mise en place du suivi de l' application des décisions</p> <p><u>Suivi effectif des indicateurs du projet TSERO</u></p> <p><u>Accord sur les principales valeurs de référence</u> et les outils d'intervention</p> <p><u>Inclusion des opérations forestières dans la Stratégie d'aide-pays</u></p> <p><u>Don du FEM pour les parcs nationaux</u> négocié en décembre 2008.</p>

QUESTION	ACTION ET UNITE(S) RESPONSABLE(S)	CALENDRIER	ETAT D'AVANCEMENT
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ mettre en œuvre le Fonds fiduciaire multi-bailleurs pour les interventions concernant la gouvernance forestière. continuer à promouvoir un débat public de haut niveau sur les autres modes et les modèles novateurs d'utilisations des ressources forestières, et encourager l'engagement de l'État et l'intérêt des bailleurs, en particulier de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contribuer à l'organisation d'une réunion des acteurs de Chatham House sur les modes novateurs d'utilisation des forêts; ▪ Aider la RDC à faire appel au nouveau Fonds de partenariat pour la réduction des émissions dues à la déforestation ; et de, ▪ aider la mise en œuvre de concessions forestières pilotes en RDC dans un but de conservation. 		<p><u>Constitution du Fonds fiduciaire multi-donateurs et préparation de sa mise en œuvre</u></p> <p><u>Réunions de Chatham House</u> organisées à Londres en décembre 2007 et à Kinshasa en juin 2008)</p> <p><u>Accès au Fonds accordé à la RDC en juillet 2008</u></p> <p><u>Appui à ces concessions inclus dans le Projet IDA-FEM intitulé Forêts et conservation de la nature.</u></p>
SENSIBILISATION DES POPULATIONS	<p>Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de communication du programme RDC-Forêts auprès des médias, de la société civile et des bailleurs de fonds locaux et internationaux. Intégration systématique des questions forestières dans les communications phare et les manifestations de haut niveau de la Banque (AFREX/AFTEN), notamment fondée sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La diffusion de l'étude collective « La forêt en République démocratique du Congo post-conflit » ; ▪ La mise en œuvre de la stratégie renforcée de sensibilisation des populations, et sa mise à jour annuelle ; et, ▪ L'organisation de réunions ciblées avec les communautés pygmées et leurs représentants pour discuter des problèmes forestiers. 	<p>En cours 2008</p> <p>En cours 2007</p>	<p><u>Diffusion de l'information et autres travaux de promotion achevés en 2008</u> : Quatre réunions ont été organisées avec des représentants pygmées pour discuter du plan d'action, ainsi que 15 rencontres sur le nouveau projet Forêts et conservation de la nature financé par la Banque. Diffusion de supports d'information dans les langues locales ; plusieurs manifestations organisées en concertation avec la radio, la télévision et la presse ont facilité la participation des groupements pygmées à l' revue légale.</p>

État d'avancement du plan d'action de la direction

Section 1 : Sauvegardes

- Poursuivre le renforcement des contrôles de qualité des principes dans tous les projets du portefeuille de la région Afrique (AFR) pour s'assurer que : i) les projets sont correctement classés et les politiques opérationnelles pertinentes sont actionnées ; (ii) les évaluations environnementales et autres instruments de sauvegarde sont préparés en temps utile, y compris pour les opérations d'urgence ; et iii) l'application des instruments de de sauvegarde fait l'objet d'un suivi convenable.
- En particulier, s'assurer que les chefs d'équipe de projet ont reçu la formation nécessaire sur les sauvegardes ;
- Examiner le portefeuille de projets de la région AFR.

Intensification des travaux en rapport avec les sauvegardes

1.1. Le Groupe d'Assurance de la Qualité de la Région Afrique (QAG en anglais) a évalué la qualité des aspects environnementaux et sociaux des projets du portefeuille dans la période entre 2005 et décembre 2007. Il en a conclu que la qualité du traitement des aspects de sauvegarde environnementale et sociale pendant la préparation des projets de la région Afrique était d'une manière générale de qualité comparable à celle des autres régions. Les coûts des plans de gestion environnementale et sociale et des mesures d'atténuation quant à eux ne sont pas toujours bien pris en compte dans le montage détaillé des projets. En outre, plusieurs insuffisances ont été relevées pendant cette période en matière de supervision et de suivi. Un personnel insuffisant est affecté aux missions d'encadrement, et les problèmes environnementaux et sociaux n'ont pas toujours reçu le traitement nécessaire. Cet examen a donc confirmé qu'il y a lieu de renforcer l'attention et les ressources affectées à la fonction de contrôle des sauvegardes en Afrique, particulièrement pendant la phase de mise en œuvre des projets.

1.2. En 2008 une théorique documentaire portant des 27 opérations d'urgence en cours dans la Région a été réalisée. Elle a mis en évidence des difficultés particulières dans le contrôle de l'application des sauvegardes durant la phase de mise en œuvre des projets.

1.3. La région a engagé plusieurs actions notables pour résoudre ces problèmes.

Suivi des travaux sur les sauvegardes

1.4. La région a instauré des procédures d'examen systématique de la gestion des projets considérés par la Banque comme présentant un risque environnemental ou social. Ces projets ont été assignés aux cadres les plus compétents en matière de sauvegardes environnementales et sociales. Des réunions sont organisées tous les trimestres pour discuter des progrès dans la mise en œuvre des plans d'action visant à faire face aux risques sociaux et environnementaux, et une réunion sur deux est présidée par la Vice-présidente de la région en personne. Des examens des portefeuilles-pays ont également été entrepris (en Côte-d'Ivoire, dans le sud du Soudan, au Ghana et en Ouganda) et d'autres sont prévus pour la RDC et la Tanzanie. Une note de conception exposant les grandes lignes de l'examen des sauvegardes dans le portefeuille de projets en RDC a été préparée. Cet examen devrait être effectué au dernier trimestre de l'exercice 09, avec la participation de représentants officiels congolais, de cadres ayant connaissance des problèmes

sociaux et environnementaux relatifs aux projets financés par la Banque en DRC, et de cadre senior de la Banque mondiale spécialisés en matière de sauvegarde.

Renforcement des évaluations environnementales et sociales

1.5. La région Afrique a augmenté et décentralisé les effectifs affectés au suivi des p sauvegardes, et plus particulièrement au cours de la dernière année. Reconnaisant l'importance des évaluations environnementales et sociales et du contrôle des sauvegardes, elle a créé deux postes de spécialistes, l'un du contrôle environnemental, l'autre du contrôle social. Les deux postes ont été pourvus. Un spécialiste de l'évaluation environnementale et un spécialiste des sauvegardes sociales ont été affectés au bureau de pays de Kinshasa, et ont été plus particulièrement chargés de surveiller l'application de ces principes en RDC ; le premier a pris ses fonctions à Kinshasa en septembre 2008, tandis que le second devrait s'y installer en avril 2009.

1.6. Pendant les 12 derniers mois, le nombre d'agents en poste dans les bureaux de pays et qui consacrent une partie importante de leur temps à l'application des sauvegardes est passé de trois à neuf (Abidjan, Abuja, Yaoundé, Kinshasa, Lilongwe, Pretoria, Tananarive, Dar Es Salaam et Kampala). Trois autres agents ont été recrutés pour s'occuper des sauvegardes sociales et, conformément à la stratégie globale de décentralisation de la région, des spécialistes des mesures de sauvegarde sociale seront recrutés au plan international durant l'exercice 2009 pour les bureaux d'Abidjan, Addis-Abeba, Dar Es Salaam et Kinshasa. Des tâches spécifiques à leur pays d'affectation leur ont été assignées compte tenu de l'importance du contexte institutionnel et culturel de certains de ces pays. De nouvelles mesures de décentralisation des effectifs sont prévues pour l'année à venir.

1.7. Des formations sur les sauvegardes sont régulièrement dispensées aux chefs d'équipe de projet. Un stage sur la question, conçu pour les gestionnaires et les responsables de secteur, a été offert en février 2008.

1.8. Du fait de l'importance des capacités nationales pour le suivi des évaluations environnementales et sociales et l'application des sauvegardes, des sessions particulières de diagnostic environnemental et social ont été mises en œuvre pour permettre aux responsables nationaux des projets de participer aux côtés du personnel de la Banque pour étudier et résoudre les difficultés rencontrées et partager les enseignements tirés de la supervision des projets du portefeuille en cours. Suite aux bons résultats de ce mode d'intervention au Mozambique, au Ghana, au Nigeria, au Mali, au Kenya, en Éthiopie et au Sénégal, des experts de la Banque mondiale dispenseront des sessions spéciales de formation sur les sauvegardes en mars 2009, à Kinshasa, au titre du processus d'examen de la performance du portefeuille-pays.

1.9. Des crédits ont été accordés (par exemple à l'Ouganda, au Cameroun, au Ghana et à Madagascar) pour apporter un soutien aux activités de renforcement des capacités de gestion environnementale et sociale. La région va également faire davantage pour consolider les capacités nationales dans le cadre de ses grands programmes de renforcement de la gestion du secteur public et de la gestion des risques liés aux investissements, tous secteurs confondus. Les cadres chargés des questions d'évaluation environnementale et sociale participent de manière régulière tôt dans le processus de préparation des projets afin d'y intégrer des mesures adéquates nécessaires. Cependant, beaucoup reste à faire pour assurer l'adoption systématique de mesures de sauvegardes environnementales et sociales dans la conception des projets (le triple objectif de viabilité économique, sociale et environnementale), plutôt que de se borner à « inclure

des mesures de réduction des impacts négatifs » (assurer l'application des sauvegardes), mais l des progres substantiels ont été réalisés..

Section 2 : Populations autochtones

- Intégration systématique des populations autochtones dans toutes les activités de la Banque en RDC (AFTCS/AFCC2). La Banque veillera notamment à :
- Analyser la situation actuelle des groupes vulnérables de la RDC, en particulier les Pygmées, en tirant et diffusant les enseignements des actions menées pour mieux les consulter et les soutenir en s'appuyant sur : i) le Fonds social, pour faciliter leur accès aux services d'éducation, de santé et d'infrastructure rurale ; ii) le plan pour les populations autochtones du projet d'urgence pour le redressement économique ; et, iii) le dialogue avec les populations autochtones dans le cadre du programme de réforme forestière.
- Inclure dans les futurs projets routiers, agricoles et forestiers des volets de renforcement des capacités pour consolider les mesures de protection sociale et appliquer les cadres de politique des peuples autochtones.
- Engager un dialogue avec les pouvoirs publics sur les moyens de répondre aux besoins particuliers des groupes autochtones dans le cadre du DSRP.
- Sur la base de ce qui précède, convenir avec l'État et les bailleurs de fonds de mesures propres à favoriser le développement des populations autochtones de RDC,

Travaux économiques et sectoriels sur les populations pygmées de RDC

2.1. Afin d'aider l'État à aborder plus globalement les problèmes de développement des populations autochtones, la Banque a officiellement engagé une étude économique et sectorielle, visant la rédaction d'une « stratégie pour l'avancement des Pygmées », qui sera achevée au début de l'exercice 2010. Cette étude a pour objet d'identifier et d'analyser les facteurs qui menacent directement ou indirectement l'identité culturelle des populations pygmées et contribuent à leur appauvrissement et à leur marginalisation, et de proposer un ensemble de mesures correctives. L'étude engagée fournira une base de référence documentée sur laquelle l'État pourrait fonder une stratégie nationale à long terme. Elle permettra d'analyser l'expérience acquise et les leçons tirées des projets en cours et des plans pour le développement des populations autochtones afin de mieux promouvoir et appuyer l'avancement des communautés pygmées.

2.2. Elle visera plus spécifiquement à :

- Identifier et proposer des mesures d'appui aux pouvoirs publics, à la Banque et aux autres bailleurs de fonds, y compris des dispositions institutionnelles spécifiques, des politiques d'intervention et des mesures de renforcement des capacités des groupements dirigés par des Pygmées et des organismes publics travaillant avec les populations pygmées. Les informations et données recueillies et les recommandations d'ordre politique et institutionnel pourraient ainsi fournir la base d'un programme national pour le développement des Pygmées qui serait préparé avec le soutien des bailleurs de fonds et validé par l'État ; et,
- Fournir un document et une base de référence sur lesquels les projets financés par la Banque et d'autres bailleurs de fonds pourraient s'appuyer, en fonction des besoins, en vue de la préparation de plans bien conçus et informés pour l'avancement des Pygmées, évitant ainsi une démarche au cas par cas, souvent fragmentée et mal coordonnée.

2.3. Le dialogue engagé avec le Gouvernement et les parties concernées sur les moyens de répondre aux besoins spéciaux des communautés pygmées s'inscrit dans l'étude économique et sociale en cours. Un premier atelier participatif de consultation et de partage d'information a été organisé les 27 et 28 juin 2008 à Kinshasa, avec la participation d'Organisations Non

Gouvernementales (NGOs) dirigées par des Pygmées, de représentants des pouvoirs publics, des bailleurs de fonds et des observateurs internationaux. Les discussions lors de cette première consultation ont permis d'identifier une série préliminaire de problèmes:

- Citoyenneté et immatriculation ;
- Accès aux services de santé, d'éducation, d'assainissement et à l'eau potable ;
- Accès aux terres, à l'agriculture et à l'élevage ;
- Protection de l'environnement et zonage forestier ;
- Capacités des Pygmées en matière de gestion ;
- Amélioration de l'habitat et de la qualité de vie ; et,
- Sensibilisation des pouvoirs publics (à l'échelon national, régional et local) aux problèmes rencontrés par les Pygmées.

2.4. Selon les estimations, quelque 450.000 à 600.000 Pygmées vivent dans neuf des onze provinces de la RDC, avec des variations considérables d'une province à l'autre, d'où la nécessité de conduire des actions bien ciblées et de tenir compte des différences entre les provinces. À cet effet, l'étude devra préciser les principales différences et priorités au terme d'une nouvelle collecte de données dans les neuf provinces où l'on compte des Pygmées. Cette collecte est en cours, avec la participation d'ONGs dirigées par des Pygmées qualifiés et d'autres ONGs qui travaillent avec ces communautés. Avant l'achèvement de l'étude économique et sociale, es résultats préliminaires seront discutées lors d'un atelier national de validation qui sera organisé à Kinshasa durant l'année fiscale 2009, et les informations, avis et commentaires qui y seront recueillis seront intégrés dans le rapport final de l'étude. Les représentants des Pygmées, des ONGs, des bailleurs de fonds et des pouvoirs publics ainsi que des observateurs indépendants seront invités à cette manifestation. Les délibérations et la validation de l'étude économique et sociale fourniront un cadre à la recherche d'un accord avec l'État et les bailleurs de fonds pour la définition d'une stratégie globale et des mesures spécifiques de promotion des populations autochtones de la RDC.

Amélioration de la gestion du portefeuille de projets

2.5. La Banque mondiale actionne sa politique d'intervention auprès des peuples autochtones (OP/BP 4.10)¹ lorsqu'elle exécute des actions de développement dans des zones abritant des populations autochtones (pygmées). Des plans ou cadres pour le développement des populations autochtones sont alors préparés en fonction des besoins. Depuis 2004, le personnel de la Banque a entretenu des relations régulières et rencontré des groupes et des représentants pygmées.

2.6. À ce jour, six grands projets ont actionné la politique de sauvegarde OP/BP 4.10 et des mesures d'atténuation ont été identifiées et préparées en conséquence. Il s'agit des projets suivants : projet d'urgence en faveur de l'action sociale (ESAP) ; projet d'urgence à l'appui de la réunification économique et sociale (PUSPRES) ; projet d'urgence pour l'amélioration des conditions de vie (PUAACV) ; projet prioritaire d'entretien et de réouverture des routes (PROROUTES) ; projet Forêts et conservation de la nature (PNFoCo) et projet d'appui à la régénération des terres et à la relance agricole (ARCSP). Les projets ESAP, PUSPRES et

¹ La politique opérationnelle en faveur des populations autochtones fournit des directives fondées sur la reconnaissance de ces peuples en tant que groupe social et culturel distinct et vulnérable doté, à des degrés divers, de certaines caractéristiques. La Banque n'apporte son aide financière aux projets que lorsque des consultations préalables, libres et informées avec les communautés autochtones affectées aboutissent au soutien global de ces communautés.

PUAACV sont en cours d'exécution, le projet PROROUTES a démarré en décembre 2008, tandis que les projets PNFoCo et ARCSP sont en cours d'évaluation.

2.7. Projet d'urgence en faveur de l'action sociale (ESAP). Ce projet doté d'un budget de 60 millions de dollars a été approuvé en août 2004, avec pour objectifs d'améliorer l'accès des pauvres aux services sociaux et économiques, ainsi que la disponibilité et la gestion des ressources allouées au développement des communautés. Il s'appuie sur un cadre de gestion environnementale et sociale pour faire l'analyse initiale des microprojets en milieu communautaire, ainsi que sur un plan de développement des populations autochtones visant à garantir que les populations pygmées tirent profit des activités du projet. La stratégie adoptée pour promouvoir les populations pygmées comporte : a) une série d'actions destinées à informer les populations pygmées du projet et à favoriser la préparation de propositions de microprojets qui leur seraient utiles ; et b) des actions visant à s'assurer qu'elles tirent profit de réalisations, telles qu'écoles et dispensaires, dont la création est proposée par d'autres communautés vivant dans la même zone.

2.8. Projet d'urgence à l'appui de la réunification économique et sociale (PUSPRES) et projet d'urgence pour l'amélioration des conditions de vie (PUAACV) : Ces projets, qui représentent à eux deux un financement total de 296 millions de dollars, contribuent au renforcement des mesures d'atténuation mises en œuvre au profit des populations autochtones.

2.9. Le Projet d'urgence à l'appui de la réunification économique et sociale (PUSPRES), approuvé en 2003, est l'un de ceux qui a été examiné par le Panel d'inspection ; il porte notamment sur l'aide au redressement de la balance des paiements et au renforcement des institutions, la remise en état des infrastructures, la modernisation des zones urbaines et l'insertion sociale des communautés marginalisées. Un plan d'action a été préparé par l'Unité de coordination de projet de l'Agence d'exécution, avec le soutien de la Banque mondiale. Il s'articule autour de cinq grands axes : i) la citoyenneté ; ii) l'amélioration des revenus ; iii) l'éducation ; iv) la santé et autres services sociaux de base ; et v) les campagnes de sensibilisation. À la demande des groupements pygmées et des ONG travaillant avec les populations pygmées, la réfection d'une route supplémentaire (Niania-PK68-Isiro) a été ajoutée au plan d'action, et une somme de 930.000 dollars a été allouée à la mise en œuvre du projet suite à son amendement.

2.10. L'application du plan d'action a d'abord été retardée par le retrait d'une ONG locale qui devait en faciliter l'exécution. Ce mandat a depuis été partagée entre trois ONGs locales qui ont été recrutées à cet effet. Elles sont respectivement chargées de : i) l'amélioration du statut de citoyen et des conditions de vie des communautés pygmées ; ii) la supervision et du suivi des travaux de réfection de la route Niania-PK68-Isiro ; et, iii) de l'aide aux actions de santé et d'éducation et d'accès aux autres services de base, logement, agriculture et activités rémunératrices. La mise en œuvre du plan d'action a débuté, avec un suivi mensuel assuré par l'unité de coordination du projet.

2.11. Le projet d'urgence pour l'amélioration des conditions de vie (PUAACV), approuvé en 2005 avec un don de l'IDA de 82 millions de dollars, a pour objet d'améliorer les conditions de vie dans les principaux centres urbains et dans deux zones isolées, ainsi que les dessertes de transport. Un plan d'action en faveur des populations pygmées a été préparé en concertation avec les groupements locaux pour répondre aux préoccupations des populations autochtones affectées par le projet.

2.12. *Projet prioritaire d'entretien et de réouverture des routes (PROROUTES)* : Ce projet est doté d'un financement global de 123 millions de dollars, dont 73 millions proviennent de l'Agence britannique d'aide au développement (DFID) et 50 millions d'un don approuvé par l'IDA en mai 2008. Il vise à restaurer durablement les axes routiers entre les capitales provinciales, les districts et les territoires de trois provinces pour répondre aux besoins des populations, tout en préservant le milieu naturel dans les différentes zones de mise en œuvre du projet. Les politiques opérationnelles ayant trait à l'évaluation environnementale, aux habitats naturels d'importance critique, aux populations autochtones, aux ressources culturelles physiques, aux réinstallations involontaires et ux forêts (4.01, 4.04, 4.10, 4.11, 4.12, et 4.36) ont été actionnées. Un cadre de gestion environnementale et sociale, cadre politique pour la réinstallation des populations et un cadre de politique des populations autochtones ont été disséminés en septembre 2007 dans six provinces de la RDC, et une évaluation de l'impact environnemental et social de l'une des routes devant être rouvertes a été disseminée en février 2008. Une ONG indépendante assistera l'équipe de supervision de la Banque à superviser le projet et à diffuser les résultats publiés dans ses rapports. Le projet comprend un programme environnemental et social (18,7 millions de dollars) qui a pour objectifs de soutenir la planification participative de l'utilisation des terres et les initiatives en faveur des moyens locaux de subsistance aux abords des routes à restaurer, et d'améliorer la gestion des zones protégées. Il prévoit aussi des mesures spécifiques destinées à soutenir l'action des groupements pygmées et une campagne de prévention du VIH/SIDA. Le recrutement d'un bureau de consultants, qui sera chargé de la mise en œuvre du programme environnemental et social avec l'assistance des ONG, a été lancé.

2.13. Le *projet Forêts et conservation de la nature (PNFoCo)* est en préparation, avec un don de l'IDA de 64 millions de dollars et un don du FEM de 6 millions de dollars. Il a pour objet de développer les capacités du Ministère de l'environnement, de la conservation et du tourisme et d'intensifier la collaboration entre les organismes publics, la société civile et d'autres intervenants afin de gérer les forêts durablement et équitablement, compte tenu de ses utilisations multiples, dans quelques zones pilotes en RDC. Les politiques opérationnelles 4.01, 4.04, 4.10, 4.11, 4.12 et 4.36 ont été actionnées, et les documents prévus à ce titre sont en cours de préparation. La présentation des documents relatifs aux sauvegardes sociales et environnementales a débuté à Kisangani le 10 novembre 2008 et s'est poursuivie jusqu'au 6 janvier 2009 à Kinshasa et dans 16 autres endroits de toute la RDC. Des résumés en langues lingala, swahili, tshiluba et kikongo, ainsi qu'en français et en anglais, ont été présentés et diffusés aux populations locales et autochtones. On a également fait appel aux stations de radio nationales et locales pour mieux diffuser l'information relative au PNFoCo et ses documents de sauvegarde. Le projet prévoit aussi l'appui aux initiatives en faveur du cadre de vie (livelihood) ainsi qu'aux démarches participatives de gestion et de conservation des forêts. Un projet visant à restaurer trois parcs nationaux (financé par le FEM à hauteur de 7 millions de dollars) et prévoyant des politiques et des mesures analogues a été négocié.

2.14. Durant l'année fiscale 2010, le *projet d'appui à la régénération des terres et à la relance agricole (ARCSP)* sera doté d'un budget de 120 millions provenant d'un don de l'IDA. Il a pour objet de développer la productivité agricole et d'aider les petits exploitants à améliorer le traitement et la commercialisation des cultures et des produits de l'élevage et de la pêche dans des zones sélectionnées. Les politiques opérationnelles OP/BP 4.01 ; 4.10 ; 4.12 et 4.09 (gestion des pesticides) ont été actionnées, et la préparation des documents de sauvegarde requis au titre de ces politiques a été entreprise. Trois rapports (cadre de gestion environnementale et sociale ; plan de gestion des pesticides ; cadre pour la réinstallation des populations) ont déjà été préparés. Le plan d'action pour les populations autochtones est quasiment achevé. La présentation de la documentation sur les aspects environnementaux et sociaux est prévue dans les mois à venir.

Maintenir l'engagement de la Banque dans le secteur forestier de RDC.

Continuer d'assurer le suivi de la revue légale et l'application du moratoire, et aider les pouvoirs publics à faire respecter le décret présidentiel de 2005 ; poursuivre les interventions visant à mobiliser l'attention des plus hauts représentants publics, et veiller à l'intégration de mesures de gouvernance forestière dans les éventuels instruments futurs de crédits ou autres (AFTEN/AFCC2).

La Banque s'attachera notamment à :

- Continuer de fournir des avis sur la revue légale et les mesures de suivi des décisions qui en découleront ;
- Continuer d'appuyer et de suivre les progrès enregistrés au titre des cinq indicateurs du projet TSERO ;
- Convenir avec l'État de valeurs de référence et d'outils d'intervention.
- veillera en outre à ce que le renforcement des capacités, le zonage participatif, les droits coutumiers, les habitats naturels critiques, le respect des lois et la mise en place d'un contrôle indépendant figurent en bonne place dans toutes les opérations forestières futures, et que des dispositions soient prises pour favoriser l'égalité des chances offertes aux populations autochtones (AFTEN). Il faudra notamment :
- Inclure un projet forestier dans la Stratégie d'aide-pays (CAS) pour les exercices 08-10 ;
- Prévoir un don du FEM pour les parcs nationaux ;
- Engager le Fonds fiduciaire multidonateurs pour les interventions concernant la gouvernance forestière ;
- Continuer de promouvoir le débat public à haut niveau sur les autres modes de faire-valoir et les modèles innovants, et d'encourager l'engagement de l'État et l'intérêt des bailleurs de fonds. Il conviendra en particulier de :
- Contribuer à l'organisation d'une réunion des acteurs de Chatham House sur les modes novateurs d'utilisation des forêts ;
- Aider la RDC à faire appel au nouveau Fonds de partenariat pour la réduction des émissions dues à la déforestation ; et de
- Venir en aide aux concessions pilotes créées en RDC dans un but de conservation

Section 3 : Forêts

L'revue légale et les mesures de suivi

3.1. La Banque continue d'apporter ses avis sur la revue légale qui s'est achevée le 19 janvier 2009 quand le Ministre a présenté publiquement les résultats, précisé les conditions de recours et signé les décisions concernant les sociétés dont les titres ont fait l'objet de la revue légale.

3.2. La revue légale a nécessité 37 mois de travail conduit par un groupe de travail technique national assisté d'un consultant (partenariat entre l'Institut Mondiale des Ressources Naturelles (World Resources Institute), et une société de consultants (Agreco) qui avait pour double mission, d'abord de fournir une assistance technique, puis de remplir une mission d'observateur indépendant chargé de certifier que l'examen se déroulait dans le respect des lois et réglementations en vigueur.

3.3. Le groupe de travail technique a analysé 156 demandes de conversion de permis d'exploitation forestière en nouveaux contrats de concession à long terme, soit 22,4 millions d'hectares au total. Ses recommandations ont été examinées par une Commission interministérielle composée de 21 membres permanents représentant le Président et le Premier ministre de la RDC ; les ministres des forêts, de la justice, des finances, du budget, de la planification et de l'industrie, la Fédération des industries du bois, et une fédération nationale d'ONG œuvrant pour les populations autochtones. Pour chaque titre forestier examiné, la

Commission interministérielle comptait aussi un représentant de chaque population locale ou pygmées vivant à proximité de la concession d'abattage. Avec l'aide d'une ONG nationale, 153 représentants ont été choisis par les communautés pour 155 titres, et 133 d'entre eux (116 représentant les populations locales et 17 pour les populations autochtones) ont pu se rendre à Kinshasa afin de collaborer avec la Commission interministérielle. Sur ces 133 représentants, 17 ont pu prendre part aux sessions plénières où se décidait la conversion des anciens permis d'exploitation forestière, et tous ont pu exprimer leur avis qui a été consigné dans les dossiers relatifs aux titres forestiers examinés.

3.4. Le Ministère des forêts a donné des informations sur l'examen durant toutes les étapes du processus. À la fin de l'examen, puis à la fin du délai d'appel, le Ministre a fourni des explications détaillées sur le processus et les critères utilisés pour examiner et déterminer la légalité des titres forestiers, avec le désir notable d'améliorer la transparence dans le secteur forestier. Des rapports sur l'évolution de la revue légale ont régulièrement été publiés par le consortium WRI-AGRECO qui agissait en tant qu'observateur indépendant du processus. Des informations sur l'examen ont également été placées sur le site web de l'Institut mondial des ressources naturelles, de l'Union mondiale pour la nature (UICN) et du programme pour l'environnement de la région Afrique centrale.

3.5. Sur les 156 demandes de conversion, 65 seulement ont été jugées recevables. Si toutes les sociétés dont la demande en conversion a été acceptée seront en mesure de négocier des accords de responsabilité sociale et environnementale avec les populations locales et autochtones, la zone sous concession forestière à long terme représentera 9,7 millions d'hectares, une diminution spectaculaire par rapport aux 43,5 millions d'hectares exploités avant la réforme forestière de 2002, et aux 22,4 millions d'hectares encore en exploitation avant l'examen.

3.6. Les phases d'instruction et d'appel des décisions ont été validées par les observateurs indépendants qui ont constaté qu'elles ont été conduites de manière objective, impartiale et équitable, et dans le respect des lois et réglementations en vigueur.

Suivi des indicateurs du projet TSERO

3.7. La Banque a poursuivi son travail auprès des pouvoirs publics en vue du suivi des cinq indicateurs du projet d'appui transitoire à une opération de crédit au redressement économique (TSERO). Le premier indicateur portait sur la revue légale dont les résultats ont été présentés ci-dessus. Le cinquième concernait l'application d'une disposition du Code forestier selon laquelle 40 % des taxes locales devaient être réinjectées dans le développement des localités abritant des exploitations forestières. Cette disposition n'a pas encore été suivie d'effet, car elle recoupe une disposition constitutionnelle (la Constitution a été adoptée après le Code forestier), et les modalités de son application sont encore en discussion. Le futur projet IDA-FEM, Forêts et conservation de la nature contribuera à accélérer la résolution de ce problème par le Gouvernement. La situation au regard des trois autres indicateurs est la suivante :

Le moratoire. Aucun cas de violation du moratoire n'a été observé par la Banque depuis janvier 2008 où le Conseil a examiné le rapport de la direction. Dans une déclaration prononcée lors d'une conférence de presse tenue le 6 octobre, le Ministre a précisé que le moratoire sur les nouvelles concessions forestières serait maintenu dans les conditions énoncées au décret présidentiel 05/116 (notamment la planification en participation des concessions à octroyer sur une période de trois ans).

Suivi indépendant. Le gouvernement de la RDC a engagé l'ONG Global Witness du 19 juillet au 11 octobre 2007 pour en apprendre davantage sur le suivi indépendant et déterminer sa pertinence dans la situation de la RDC. Global Witness a contribué à l'évaluation des procédures et des opérations de contrôle, apporté son concours aux équipes nationales durant les missions de contrôle, fourni une expertise technique, documenté les infractions, et vérifié que les contrôles engagés étaient conformes aux lois et réglementations en vigueur. La mission de Global Witness a montré que les instruments légaux et administratifs et les mesures de mise en œuvre sont insuffisants pour protéger les forêts congolaises des coupes illicites, mais elle a cependant convaincu le Gouvernement de l'utilité d'un suivi indépendant. Suite à cette expérience, le gouvernement a lancé un appel d'offres pour se doter de l'assistance à long terme d'un observateur tiers (appelé observateur international) qui participera au contrôle des opérations forestières commerciales. En attendant l'entrée en vigueur de ce contrat à long terme, le gouvernement a demandé à Global Witness d'effectuer une nouvelle mission de quatre mois pour assurer le suivi spécifique de différents dossiers suite à l' revue légale. Les termes du mandat de cette seconde mission sont encore en négociation entre le Gouvernement et Global Witness.

Production des arrêtés d'application du Code forestier. Vingt-cinq des 42 textes d'application jugés nécessaires à l'application du Code forestier de 2002 ont été publiés, et neuf autres en sont à divers degrés de préparation. Sur les huit derniers arrêtés, quatre exigent des études plus poussées, un ne relève pas des compétences du Ministère de l'environnement, de la conservation de la nature et du tourisme, et trois autres sont fonction de politiques qui seront élaborées ultérieurement. Le Ministère a également préparé un projet de nouvelle loi-cadre sur la conservation de la nature et un projet de nouvelle loi sur l'environnement. Ces deux textes devraient être adoptés à la session parlementaire du printemps 2009.

Accord sur les valeurs de référence et les outils d'intervention

3.8. Un dialogue productif sur les politiques et valeurs de référence a été engagé avec le ministère chargé des forêts ; il a permis de dresser une liste en 14 points des prochaines mesures à engager au titre de la réforme du secteur forestier. Cette liste a été présentée au grand public à une conférence de presse tenue le 6 octobre 2008 à laquelle ont été invités les organismes publics intéressés, les ambassadeurs des pays représentés en RDC, les organismes de développement bilatéraux et multilatéraux, les ONG nationales et internationales, les groupements de la société civile et les organes de presse nationaux et internationaux (voir l'encadré ci-dessous).

Les prochaines étapes du processus de réforme du secteur forestier annoncées le 6 octobre 2008

- Annulation des contrats non conformes dès expiration du délai d'appel ;
- Signature des nouveaux contrats de concession avec les sociétés autorisées, à condition que leur contrat de responsabilité sociale et environnementale (*cahier des charges*) ait été approuvé par les populations locales et/ou pygmées, condition incontournable des nouveaux contrats de concession ;
- Signature de l'arrêté précisant comment l'annulation des contrats non conformes se traduira sur le terrain ;
- Soutien et suivi du processus de négociation des contrats de responsabilité sociale et environnementale entre les communautés locales et autochtones et les opérateurs industriels ;
- Maintien du moratoire sur les nouvelles concessions d'abattage instauré par le décret présidentiel 05/116 ;

- Mise en place d'un contrôle efficace des opérations forestières avec l'appui de tierces parties internationales ;
- Affectation de 40 pour cent du produit des taxes prélevées dans la région aux provinces et territoires (subdivision des districts) accueillant des opérations forestières commerciales ;
- Préparation et application de plans de gestion forestière durable pour toutes les concessions forestières ;
- Instauration d'un zonage polyvalent à caractère participatif, en étroite concertation avec les populations locales ;
- Appui aux petites entreprises forestières familiales ;
- Intensification des actions de remise en état des zones protégées ;
- Mise en œuvre d'une réforme institutionnelle au sein du Ministère de l'environnement, de la conservation de la nature et du tourisme, y compris le remaniement des organismes qui en relèvent : l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN), le Jardin botanique de Kinshasa et le Zoo ;
- Développement des efforts de diffusion du Code forestier et soutien à la finalisation des textes d'application du Code forestier. ;
- Démarrage du programme national multi bailleurs pour les forêts et la conservation de la nature (Programme national Forêt et Conservation, PNFoCo).

3.9. Des progrès considérables ont été enregistrés depuis le 6 octobre 2008 où ce programme a été annoncé au public : le délai d'appel prévu est maintenant expiré. Les résultats définitifs de l'examen (y compris les décisions d'appel) ont été annoncés durant une manifestation publique organisée le 19 janvier 2009 à laquelle ont participé les représentants de la communauté des bailleurs de fonds, les ONG nationales et internationales, les groupements de la société civile ainsi que des représentants de la presse nationale et internationale. La conversion en concessions de longue durée a été refusée pour 99 des 165 contrats d'exploitation qui ont été jugés irrecevables, et leurs titulaires en ont été informés. L'arrêté précisant comment la décision d'annulation des permis d'exploitation forestière sera appliquée sur le terrain – qui contient notamment des dispositions visant à mettre un terme définitif à l'abattage au titre des permis annulés – a été pris le 30 janvier 2009. La préparation du programme national pour les forêts et la conservation de la nature (PNFoCo) est achevée. Ce programme est rattaché à une évaluation stratégique globale de la situation environnementale et à un ensemble d'instruments de contrôle, dont i) un cadre de gestion environnementale et sociale, ii) un cadre pour la réinstallation des populations, iii) un cadre d'intervention pour les populations autochtones ; iv) un cadre de mise en œuvre du processus ; et v) un cadre de gestion des ressources culturelles. La Banque a procédé à l'instruction du projet IDA-FEM, d'un budget de 70 millions de dollars, qui viendra appuyer ce programme national, et les négociations correspondantes ont pris fin le 12 février 2009.

Mesures d'appui à la foresterie et à la gestion des forêts financées par la Banque

3.10. Les opérations actuellement préparées par la Banque en RDC témoignent de son engagement marqué en faveur de la gestion des forêts et de leur contribution accrue à la lutte contre la pauvreté. Le gouvernement a accepté son soutien qui constitue l'essentiel de l'aide apportée par plusieurs donateurs à un vaste programme national pour les forêts et la conservation de la nature (PNFoCo). Citons notamment l'Union européenne, la Banque africaine de développement, le Royaume-Uni, la France, la Belgique et l'Allemagne. Les opérations de la Banque et du FEM en sont au dernier stade de préparation avant leur présentation au Conseil pour accord. Les opérations administrées par la Banque sont les suivantes :

3.11. Projet Forêts et conservation de la nature (IDA/FEM ; financement : 70 millions de dollars). Ce projet a pour objectif de développer les capacités du Ministère de l'environnement, de la conservation de la nature et du tourisme (MECNT) et d'améliorer la collaboration entre les

organismes publics, la société civile, les communautés locales et les autres parties concernées en vue de la gestion durable des forêts, équilibrant les multiples usages qui en sont faits dans des zones pilotes de la RDC (voir également le paragraphe 2.12). Les négociations ont pris fin le 12 février et l'approbation de la Banque est attendue pour avril 2009.

3.12. Régénération du réseau de parcs nationaux (financement FEM : 7 millions de dollars). Ce projet vise à améliorer la gestion de certaines zones protégées et à renforcer les capacités de l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN). Les négociations sont achevées, et l'accord de la Banque est prévu pour avril 2009.

3.13. Fonds fiduciaire multi-donateurs pour les interventions concernant la gouvernance forestière (UE, Belgique, Royaume-Uni, Luxembourg, Pays-Bas, Allemagne et France ; financement : 7 Millions de dollars²). Ce fonds fiduciaire vise le renforcement de la gouvernance dans le secteur forestier. Une aide est notamment apportée aux activités suivantes : participation de tiers (observateur indépendant) aux opérations de contrôle forestier, entrée en vigueur et surveillance de l'application des nouveaux instruments juridiques, mise en place d'un système de suivi des grumes, et appui aux communautés forestières pour les aider à se prévaloir des nouvelles dispositions du Code forestier en leur faveur.

3.14. Projet Puits de carbone (Ibi-Bateke). (Fonds « biocarbone » ; financement : 2 millions de dollars). Ce projet a pour objet de fournir des services environnementaux fondés sur le piégeage du carbone et l'aide sociale dans une zone de 4 200 hectares de terres dégradées.

3.15 Plan de préparation en vue de la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD). Le soutien sera apporté en deux temps. La première phase (financement déjà approuvé de 200.000 dollars) permettra de financer le plan de préparation. La seconde phase (dont le budget de 3,4 millions de dollars devra être approuvé après acceptation du plan de préparation par le Comité du Fonds de partenariat pour la réduction des émissions dues à la déforestation) sera consacrée à la mise en œuvre du plan, avec notamment le renforcement des capacités ; l'assistance technique pour la surveillance du couvert forestier et la formulation d'un cadre légal pour réglementer les activités menées dans le pays en vue de la réduction des émissions dues au déboisement.

Promotion d'autres modes de valorisation des forêts et de modèles de gestion novateurs

3.16. Contribuer à l'organisation d'une réunion des acteurs de Chatham House sur les modes novateurs d'utilisation. La Banque a apporté son concours à l'organisation des réunions de Chatham House sur les utilisations novatrices des forêts et y a participé ; ces réunions se sont tenues à Londres, les 17 et 18 décembre 2007, et à Kinshasa, les 23 et 24 juin 2008. La délégation de la Banque à la réunion de Londres était conduite par son conseiller principal pour les sauvegardes, puis par le directeur de pays pour la RDC et la République du Congo à la réunion de Kinshasa.

3.17. La Banque a facilité l'accès de la RDC au nouveau Fonds de partenariat pour la réduction des émissions dues à la déforestation, qui a été officiellement accordé en juillet 2008. Elle a aussi dirigé des actions pilotes sur d'autres utilisations des forêts (dont des concessions attribuées à des fins de conservation au titre du projet Forêts et conservation de la nature) auxquelles une somme de 4 millions de dollars a été affectée.

² La valeur du dollar USD a été réduite compte tenu des variations de change contre l'euro et la livre Sterling.

Recadrer les attentes dans le secteur forestier

3.18 Les opérations ci-dessus devraient instaurer les conditions minimales nécessaires à un accès et à une utilisation raisonnés des ressources forestières, c'est-à-dire qui profitent aux populations locales, respectent les droits modernes et traditionnels des habitants des forêts et des populations autochtones, ont des effets positifs sur l'environnement local et global, et empêchent toute appropriation ou utilisation illicites des forêts. Leurs retombées ne se feront pas immédiatement sentir. Elles font partie d'un vaste programme à long terme visant à combattre la pauvreté, l'insécurité et les conflits civils qui sont les causes premières de la dégradation des forêts en RDC. De ce point de vue, la gestion durable des forêts et l'amélioration des conditions de vie des communautés forestières ne peuvent être menées indépendamment de plusieurs grands objectifs de développement, dont l'instauration généralisée de la paix et de la sécurité civile, l'amélioration des infrastructures et des communications, le renforcement de la démocratie, et la participation accrue des communautés.

3.19. Le Panel d'inspection et le rapport de la direction attirent l'attention sur les risques de l'exploitation commerciale des forêts en tant que cause de déforestation et de dégradation des forêts, mais il convient de signaler que la déforestation en RDC (et ses émissions de CO₂) est essentiellement due à la petite exploitation vivrière. Le taux national moyen de déforestation est resté relativement faible (0,27 % par an)³ durant les dernières années, notamment dans les grandes régions forestières, mais il pourrait grimper en flèche quand la stabilité politique et l'amélioration des transports entraîneront l'ouverture des marchés, les investissements et les migrations. La déforestation est un fait, et il est prévu qu'elle se poursuive, principalement dans les zones les plus peuplées à densité élevée et les forêts d'altitude, sous l'effet de la poussée démographique et de l'expansion de la culture sur brûlis pratiquée dans l'agriculture vivrière. En conséquence, il faudra rechercher des solutions de rechange à la déforestation, à la fois dans le secteur forestier et dans d'autres secteurs, peut-être d'ailleurs surtout dans ces derniers, en aidant les populations rurales à accroître leur productivité et à trouver d'autres sources de revenus.

³ Source : « Réduire les émissions de CO₂ du déboisement et de la dégradation dans la République démocratique du Congo : Un premier aperçu ». Nadine Laporte et Al., 2007

Section 4 : Sensibilisation des populations

Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de communication du programme RDC-Forêts auprès des médias, de la société civile et des bailleurs de fonds locaux et internationaux. Intégration systématique des questions forestières dans les communications phare et les manifestations de haut niveau de la Banque (AFREX/AFTEN), notamment fondée sur :

- La diffusion de l'étude collective « La forêt en République démocratique du Congo post-conflit » ;
- La mise en œuvre de la stratégie renforcée de sensibilisation des populations, et sa mise à jour annuelle ; et,
- L'organisation de réunions ciblées avec les communautés pygmées et leurs représentants pour discuter des problèmes forestiers.

Diffusion de l'information

4.1. Plus de 200 exemplaires du rapport intitulé « La forêt en République Démocratique du Congo post-conflit : analyse d'un agenda prioritaire » ont été distribués à divers intervenants de la RDC, et des copies en ont également été adressées à d'autres parties intéressées à l'extérieur du pays. Les versions française et anglaise du rapport sont disponibles sur les sites web de la Banque mondiale et du Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) et sont téléchargeables.

4.2. Le plan de gestion approuvé par le Conseil a été traduit en langues swahili et lingala et présenté aux ONG et aux groupements locaux de Pygmées. Avec l'accord du gouvernement, les agents de la Banque mondiale ayant participé aux missions sur les forêts organisées depuis janvier 2008 ont partagé leurs notes avec les partenaires du développement représentés en RDC.

Sensibilisation des populations par l'intermédiaire des médias

4.3. *Promotion médiatique*

- Un point de presse a été organisé à Washington le 10 janvier 2008 compte tenu de l'intérêt des médias pour les conclusions des délibérations du Conseil sur les travaux du Panel d'inspection ;
- Un documentaire télévisé sur les Pygmées Mbendjele de la République du Congo a été produit par la Banque et diffusé sur CNN International, CNN World Report et les chaînes de télévision associées, en avril et mai 2008. Il montre comment les Pygmées se servent de GPS, en collaboration avec une société forestière, pour délimiter et protéger de l'abattage des lieux sacrés et d'autres sites importants pour eux.
- Un site web consacré aux forêts de la RDC a été créé sur le site public de la Banque ;
- Les chefs d'équipe de projets forestiers en visite en RDC durant 2008 ont organisé des points de presse pour les journalistes ainsi que des interviews avec Radio Okapi.
- Un programme télévisé de 45 minutes, des interviews avec la presse, des réunions avec des parlementaires travaillant dans le domaine des forêts et de l'environnement, des réunions avec les ONG représentant les communautés pygmées et d'autres ONG et des réunions avec les représentants de nombreuses autres organisations de la société civile ont été organisés en RDC pendant la mission d'évaluation du projet IDA-FEM Forêts et conservation de la nature (19 janvier-13 février 2009)

4.4 *Actions directes de sensibilisation*

- Les agents de la Banque mondiale ont participé à une table ronde sur le thème « Foresterie durable en RDC : la solution pour sortir de la pauvreté et des conflits » organisée par l'ONG néerlandaise Both Ends à La Haye, le 6 mai 2008. Elle a réuni des représentants des entités ayant présenté des demandes au Panel d'inspection, des ONG congolaises et internationales, des représentants de l'UE, du gouvernement néerlandais et des milieux universitaires ;
- Entre janvier et octobre 2008, les agents de la Banque ont discuté le plan d'action pour les populations autochtones du projet Forêts et conservation de la nature avec des représentants pygmées à Epulu, Goma, Bukavu et Bandaka ;
- En 2008, 28 réunions financées par la Banque ont été organisées dans des villes et sur le terrain pour présenter le nouveau projet Forêts et conservation de la nature financé par la Banque, en discuter et recueillir des retours d'information sur ses retombées sociales et environnementales. Au total, 1 046 personnes ont pris part à ces manifestations.
- Quinze de ces réunions étaient des consultations avec les gens vivant dans les provinces où les activités du projet Forêts et conservation de la nature sont concentrées. Au total, 115 représentants pygmées ont pris part à dix de ces réunions. Elles ont été organisées par une ONG locale de protection de l'environnement et une autre ONG représentant les populations pygmées et leurs intérêts.
- La Banque a encouragé le Gouvernement à favoriser la forte participation des représentants pygmées à l' revue légale des contrats forestiers. Une ONG a sélectionné 23 d'entre eux à cet effet, dont deux comme représentants permanents et 21 en tant que membres permutants (qui prenaient part aux discussions sur les permis d'abattage de leur zone d'habitation).

Section 5 : Conclusions et prochaines étapes

5.1 Des progrès considérables ont été enregistrés dans les quatre domaines du plan d'action convenu. Les responsables et la haute direction demeurent tout acquis à la nécessité d'appuyer et de surveiller la mise en œuvre des recommandations du Panel d'inspection. Deux de ces domaines justifient une attention plus soutenue, à savoir les travaux de renforcement des sauvegardes où l'intensification de l'action menée donnera des résultats à plus longue échéance, et l'application concrète du plan d'action pour les populations autochtones en raison des énormes difficultés logistiques liées aux interventions dans les zones isolées de la RDC.

5.2 Au cours de l'année à venir, la direction continuera d'assurer le suivi du portefeuille régional de projets pour veiller au respect des sauvegardes. Elle s'emploiera à renforcer les capacités nationales pour que des procédures efficaces d'évaluation environnementale et sociale soient systématiquement incluses dans le montage et la mise en œuvre des projets, afin de favoriser le développement durable et la lutte contre la pauvreté, la croissance et les objectifs de bonne gouvernance. Elle travaillera également avec les parties intéressées nationales pour que les droits des peuples autochtones et des groupes marginalisés soient mieux respectés, même s'il faut reconnaître que l'exclusion et la marginalisation sont fermement ancrées dans nombre de sociétés et que des décennies sont nécessaires pour les surmonter. La direction continuera de favoriser une approche globale de la gestion durable des forêts dans le bassin du Congo, en veillant à ce que les populations locales en retirent des avantages. Au fil de son action, la Banque appuiera les stratégies de communication, de consultation et de responsabilité des gouvernements. Enfin, elle renforcera encore la communication et la sensibilisation en tant que caractéristiques propres de son action.